

COMPTE RENDU

DU CONSEIL DE VIE SOCIALE

Du Jeudi 24 Juillet 2025

Madame Vidal-Llorente débute la séance en remerciant les personnes présentes à cette réunion du conseil de vie sociale.

La réunion débute par la lecture de l'ordre du jour : le nouveau règlement de fonctionnement de l'établissement, la fusion de la section dépendance et soin (FGU forfait global unique) et le rapport final de l'évaluation externe.

Madame Vidal-Llorente explique qu'une nouvelle commission a été organisée le 22 Juillet 2025 concernant le service hôtelier. Ce service regroupe la lingerie, la restauration (service) et le bionettoyage. Les résidents ont, en globalité, manifesté leur satisfaction quant aux différents services.

Le nouveau règlement de fonctionnement de l'établissement

Suite à la fusion de la section dépendance et soin, un nouveau mode de calcul a été mis en place à partir du 1^{er} Juillet 2025. Cela implique des modifications dans le contrat de séjour et dans le règlement de fonctionnement. Cette modification des textes doit donc être soumise, pour le règlement de fonctionnement, à la consultation des membres du CVS (qui a un pouvoir consultatif seulement).

Le document une fois rédigé sera donc exposé lors de la prochaine réunion.

La fusion de la section dépendance et soin (FGU)

Le financement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes se divise en trois parties distinctes : le soin, la dépendance et l'hébergement. A partir du 1^{er} Juillet 2025 la Haute Garonne va expérimenter un nouveau mode de financement pour le soin et la dépendance : un forfait global unique relatif aux soins et à l'autonomie.

Madame Vidal-Llorente explique donc le changement de facturation suite à l'entrée de la Haute Garonne dans ce dispositif expérimental (durée de 2 ans).

Ce nouveau dispositif plafonne le tarif GIR 5-6 à 6,10 euros par jour par résident.

Pour l'établissement, Madame Vidal-Llorente explique que cela représente un manque à gagner de l'ordre de 5000 à 6000 euros puisque le GIR 5-6 passe de 6,28 euros à 6,10 euros par jour.

Cette nouvelle mesure a pour but d'harmoniser le modèle de financement, d'offrir plus de lisibilité et de supprimer la variable du coût de la dépendance.

C'est maintenant l'ARS qui fixera et versera le forfait global unique (FGU) à l'EHPAD.

Une note explicative ainsi que les avenants aux contrats de séjour ont été envoyés avec la facturation du mois de Juillet aux familles/tuteurs/représentants légaux.

Le reste à charge pour les personnes accueillies sera donc identique dans l'ensemble des établissements de la Haute Garonne.

Un retour d'expérience est attendu avec la rédaction d'un rapport afin d'établir si les EHPAD sont déficitaires ou à l'équilibre (étant des dotations d'argent public, les établissements ne sont pas censés faire de bénéfices) pour la partie soin et dépendance uniquement.

Madame Vidal -Llorente explique que cela va engendrer tout de même une diminution du budget avec peut être une répercussion sur les investissements de l'établissement.

Il est précisé que cette annonce a été faite récemment et imposée aux établissements pour une mise en place au 1^{er} Juillet 2025.

L'évaluation externe

Les évaluateurs venues réaliser l'évaluation sur site les 25 et 26 Mars 2025 ont rendu leurs conclusions.

Pour rappel l'évaluation HAS est une procédure obligatoire qui consiste à apprécier le fonctionnement d'un établissement au regard de plusieurs critères impératifs. Cette évaluation est réalisée tous les 5 ans. Elle permet à l'établissement de bénéficier d'une analyse neutre des services rendus aux résidents et d'évaluer la qualité de son organisation. Elle a pour but d'optimiser la qualité de vie des résidents, de s'assurer de leur bien-être et d'améliorer les conditions de travail des personnels.

La note finale obtenue par l'établissement est de 3,6/4.

Madame Vidal-Llorente explique que s'est une bonne note et que les commentaires associés à cette note le sont tout autant. Les évaluateurs ont trouvé que l'établissement était dans une démarche dynamique et de progression mais que le personnel devait encore s'approprier les différents outils mis en place (protocoles, chartes...).

L'établissement doit maintenant présenter un plan d'actions qui portera sur les points qui ont reçu une note inférieure à 4. Quant à ceux ayant eu un 4, note maximale, il est important de les maintenir.

Madame Vidal-Llorente explique que des groupes de travail vont être créés avec le concours des salariés.

Une réunion du COPIL (encadrants de l'EHPAD) va permettre de définir des thématiques et la participation du personnel se fera sur la base du volontariat. Il est rappelé que l'adhésion du personnel est primordiale (sinon le personnel ne devient qu'exécutant), afin notamment de comprendre la rédaction et le contenu de certains protocoles.

Il est important que le personnel perçoive cette participation comme un moyen d'améliorer leur travail et leur quotidien.

La participation du CSE sera proposée, mais actuellement Madame Vidal-Llorente précise que les demandes qui émanent des différentes réunions concernent plus des demandes individuelles.

De nouvelles employées ont été recrutées, pour certaines, elles partent déjà dans un processus de formation. Madame Vidal-Llorente explique qu'il est de plus en plus difficile d'arriver à fidéliser le personnel et que même après avoir été formées, elles s'orientent vers d'autres structures comme les cliniques ou les hôpitaux qui ont des grilles de salaires nettement plus avantageuses.

Les établissements formateurs ont eux aussi des difficultés à remplir leurs sessions de formation.

Monsieur Bordes intervient en demandant si le personnel formé n'est pas dans l'obligation de devoir rester un temps dans l'entreprise qui lui a financé la formation.

Madame Vidal-Llorente explique qu'actuellement il n'y a aucune obligation, que cela a été le cas avant mais maintenant le personnel formé peut tout à fait au terme de sa formation mettre un terme à son contrat de travail.

L'établissement essaie de favoriser de bonnes conditions de travail avec une ambiance positive mais il est complexe de fédérer l'ensemble du personnel autour de mêmes valeurs.

Madame Vidal-Llorente a recruté récemment deux personnes en CDI qui ne sont finalement pas restées.

Face à un travail très physique, certaines employées ont dû être licenciées pour inaptitude professionnelle, suite à des problèmes de santé.

Des répercussions au niveau psychologique, au niveau des horaires et de la vie de famille, ont amenées certaines employées à rechercher un travail avec moins de contraintes.

Un plan d'action pour les prochaines années va donc être déterminé et une nouvelle évaluation sera faite dans 5 ans.

Les questions diverses

Madame Vidal-Llorente parle de la fête de Belles Rives organisée le 21 Juin qui a été très appréciée par l'ensemble des résidents et des familles présentes.

Le thème qui sera proposé l'année prochaine est « CABARET ».

La parole est donnée aux personnes présentes par Madame Vidal-Llorente.

Monsieur Cassagne et Monsieur Bordes n'ont pas d'autres éléments à rajouter.

Un tour de table est réalisé et l'ensemble des personnes présentes estime que tous les sujets ont été abordés.

Le compte rendu de la réunion sera donc envoyé aux représentants des familles et donné aux résidents et au personnel. Il sera aussi mis à disposition des résidents ou des familles qui en feront la demande.

Madame Vidal-Llorente remercie les personnes qui ont participé à la réunion du conseil de vie sociale.